

RAMQ | Tarifs du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027

\$ fixe mensuel

que vous payez lorsque vous achetez des médicaments



% du coût des médicaments

couverts que vous devez payer une fois que la franchise a été déduite



\$ maximum

que vous devez payer pour les médicaments couverts

PRIME ANNUELLE	FRANCHISE MENSUELLE	COASSURANCE	CONTRIBUTION MAXIMALE			
			MENSUELLE	ANNUELLE	65 ans et + (1 à 93% du SRG)	
					MENSUELLE	ANNUELLE
0\$ à 766\$	22\$	30 %	102,64\$	1 232\$	57,29\$	687\$
0\$ à 789\$	21,25\$		105,25\$	1 263\$	58,08\$	697\$

▲ 23 \$

▼ 0,75 \$

▲ 2,61 \$

▲ 31 \$

▲ 0,79 \$

▲ 10 \$

\$ que vous payez chaque année à **Revenu Québec** lorsque vous faites votre **déclaration de revenus**.



SRG (Supplément de revenu garanti) : Prestation mensuelle parfois ajoutée par le gouvernement du Canada à la pension de la Sécurité de la vieillesse pour les personnes âgées de 65 ans ou plus, en fonction du revenu familial.



▲ **PRIME ANNUELLE : 0 \$ à 789 \$** / auparavant 0\$ à 766\$

▼ **FRANCHISE MENSUELLE : 21,25 \$** / auparavant 22\$

COASSURANCE : 30 %

CONTRIBUTION MAXIMALE
MENSUELLE : 105,25 \$
ANNUELLE : 1 263 \$

CONTRIBUTION MAXIMALE
(65 ans + recevant 1 à 93% SRG)
MENSUELLE : 58,08 \$
ANNUELLE : 697 \$

- **enfants** (moins de 18 ans)¹
- **étudiants** à temps plein (18 à 25 ans)^{1,2}
- **personnes détenant un carnet** de réclamation valide
- **personnes de 65 ans et +** recevant 94% ou plus du SRG
- **personnes ayant une déficience fonctionnelle**^{1,2,3}

0\$ PRIME, FRANCHISE, COASSURANCE et CONTRIBUTION MAXIMALE

¹ Sans accès à un régime privé

² Sans conjoint et domiciliés chez ses parents ou tuteur

³ Survenue avant l'âge de 18 ans

Les informations présentées dans ce document sont fournies avec soin, RXpharmaLAB.com décline toute responsabilité quant à leur exactitude.